

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-163**



**VILLE de RODEZ**

Commune de Rodez

Hôtel de Ville

Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 77 88 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 25
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 6

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

**Conseillers présents (25) :**

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BEZOMBES Martine, BERARDI Marion, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

**Conseillers excusés et représentés (4) :**

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

**Conseillers excusés et non représentés (6) :**

DONORE Joseph, JULIEN Serge, COMBET Arnaud, FAUX Mathilde, VIDAL Sarah, COSSON Jean-Michel.

**Secrétaire de séance :** Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-163 – BUDGET ANNEXE 2026 - Budget Annexe des Parcs Publics de Stationnement**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**Considérant ce qui suit :**

**Budget primitif 2026 du Budget Annexe des parcs de stationnement, en €**

DÉPENSES		RECETTES		
Chapitre	Inscription	Chapitre	Inscription	
<b>Section d'investissement</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 000	021 Virement à la section de fonctionnement 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 400 370 100
16	Emprunts & dettes assimilés	204 500	16 Emprunts & dettes assimilés	53 000
21	Immobilisations corporelles	135 000		
<b>Total Dépenses - Section d'investissement</b>		<b>634 500</b>	<b>Total Recettes - Section d'investissement</b>	<b>634 500</b>
<b>Section de fonctionnement</b>				
023	Virement à la section d'investissement	211 400	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 100		
011	Charges à caractère général	726 530	013 Atténuation de charges	700
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 620		
65	Autres charges de gestion courante	150	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	1 387 800
66	Charges financières	17 500	75 Autres produits de gestion courante	100
67	Charges exceptionnelles	1 000	77 Produits exceptionnels	700
68	Dotations aux amortissements & provisions	1 000		
<b>Total Dépenses - Section de fonctionnement</b>		<b>1 684 300</b>	<b>Total Recettes - Section de fonctionnement</b>	<b>1 684 300</b>
<b>Total Dépenses (toutes sections confondues)</b>		<b>2 318 800</b>	<b>Total Recettes (toutes sections confondues)</b>	<b>2 318 800</b>

Opération d'ordre

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-163**

Le budget primitif 2026 du budget annexe des parcs publics de stationnement s'établit à 2 318 800 € :

- En section de fonctionnement : 1 684 300 € ;
- En section d'investissement : 634 500 €.

S'agissant d'un service revêtant un caractère industriel et commercial (S.P.I.C), le budget annexe des parcs publics de stationnement est soumis à la nomenclature M4.

**1) Les dépenses de la section de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 1 684 300 € et se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 726 530 € dont 34% pour les taxes foncières et CFE, 12% l'énergie, 9% d'assurance multirisque,
- Charges de personnel : 356 620 € (7 salariés ETP)
- Autres produits de gestion courante : 150 €
- Charges financières : 17 500 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 1 000 €
- Virement à la section d'investissement : 211 400 €
- Dotations aux amortissements : 370 100 €

**2) Les recettes de la section de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 1 684 300 € et se décomposent comme suit :

- Entrées et abonnements (Parking Foch, Parking du Foirail, Parking des Jacobins et Parking des Remparts) : 1 387 800 €,
- Atténuations de charges : 700 €,
- Produits divers de gestions courantes - autres : 100 €,
- Opérations d'ordres : 295 000 €.

**3) Les dépenses et recettes de la section d'investissement**

La section d'investissement présente un équilibre financier à hauteur de 634 500 €.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Remboursement en capital de la dette : 204 500 € ;
- Renouvellement de matériel et travaux de mise aux normes du parking des remparts : 135 000 € ;
- Amortissement d'une quote-part des subventions perçues : 295 000 €.

Le financement de ces dépenses est assuré principalement par :

- les dotations aux amortissements, pour un montant de 370 100 € ;
- le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement, s'élevant à 211 400 €,
- un emprunt d'équilibre de 50 000 € et 3 000 € de caution à recevoir. Ce chapitre sera réajusté au moment de l'intégration des résultats 2025 au budget supplémentaire de 2026

**4) La dette**

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 805 648.36 € composé d'un seul emprunt réalisé en 2011 auprès de la Banque Populaire Occitane. L'encours est sécurisé sur un taux fixe de 1,71 %.

Le budget annexe des parcs publics de stationnement s'équilibre à 2 318 800 €.

**VILLE DE RODEZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**

**Délibération N°2025-163**

La Commission Ville durable a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal par 25 voix pour et 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis) :

- approuve le budget annexe 2026 des Parcs Publics de Stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Benjamin GOMBERT

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2026 ? Budget annexe des Parcs Publics de stationnement ? Examen et vote

Date de décision: 08/12/2025

Date de réception de l'accusé 12/12/2025

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2025163

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20251208-DEL2025163-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL2025163 - Budget annexe Parcs - BP 2026.xml (

99\_BU-012-211202023-20251212-DEL2025163-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DEL2025163 - Budget annexe Parcs - BP 2026.pdf (

70\_DE-012-211202023-20251212-DEL2025163-BF-1-1\_2.pdf )

Délibération Budget Parcs 2026